



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (D.E.A.E.S.)

Une profession de proximité et d'accompagnement au quotidien

L'AES réalise un accompagnement éducatif et social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, aux conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, en permettant à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie. (Décret et arrêté du 29/01/16).

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il est attentif à établir une relation attentive de proximité, en fonction des capacités et des potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales). Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale. Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Ce nouveau diplôme remplace les diplômes d'auxiliaire de vie sociale et d'aide médico-psychologique.

Un métier, trois spécialités

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

Spécialité « Vie à domicile »

L'AES contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile.

- **Publics :**
 - Personnes âgées, personnes en situation de handicap ou de difficultés sociales
- **Lieux d'exercice :**
 - Domicile de la personne accompagnée (emploi direct ou service d'aide à domicile SAD, SSIAD...), interventions par le biais de services d'accompagnement à la vie sociale ou services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAVS, SAMSAH), etc.

Spécialité « Vie en structure collective »

L'AES participe au projet du service, soutient les relations interpersonnelles et contribue à la qualité de vie de la personne au sein de la structure.

- **Publics :**
 - Personnes âgées, personnes en situation de handicap ou de difficultés sociales
- **Lieux d'exercice :**
 - Maisons de retraite, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), Accueil de jour
 - Structures d'accueil et d'hébergements pour personnes adultes handicapées (foyer d'hébergement, de vie, d'accueil médicalisé,...) et pour enfants (maison d'enfants à caractère social, institut médico-éducatif,...), ITEP, IEM, MRS,
 - Structures d'insertion (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, etc...).

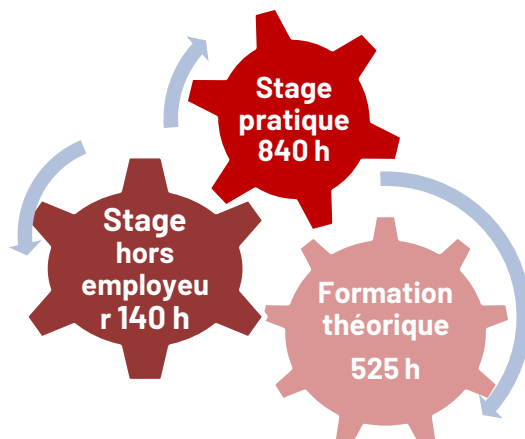
Spécialité « Education inclusive à la vie ordinaire »

L'AES facilite, favorise et participe à l'autonomie des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques ou de loisirs.

- **Publics :**
 - Enfants et jeunes en situation de handicap, dans le cadre de leur plan de compensation
- **Lieux d'exercice :**
 - Milieu scolaire, structures d'accueil Petite Enfance, centres de loisirs, établissements et services médico-sociaux, structures culturelles et sportives.

La formation

La formation se déroule sur 20 mois d'octobre 2021 à mai 2023. Elle alterne 2 modalités, l'une théorique et l'autre pratique. La partie théorique comprend un socle commun de 378h et 147h dans la spécialité choisie.



La formation aborde 4 domaines de formation

| Domaine de formation (DF) | Enseignement théorique | Durée (Socle commun + spécialité) |
|---|------------------------|--------------------------------------|
| DF1 Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale | | 140h (126h + 14h) |
| DF2 Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité | | 161h (98h + 63h) |
| DF3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés | | 91h (63h + 28h) |
| DF4 Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne | | 112h (70h + 42h) |
| <i>(Se rajoute 14 h de détermination et 7 h de certification)</i> | | 21h |

Des dispenses ou allègements sont possibles en fonction des diplômes des candidats.

Modalités d'accès

Epreuves d'entrée

Une sélection avec une **épreuve écrite de 1h30** sur 10 questions d'actualité afin d'identifier les capacités du candidat à rédiger, à présenter et à justifier ses idées de façon ordonnée.

Une **épreuve orale d'admission** devant un jury composé d'un professionnel et d'un formateur afin de vérifier l'aptitude et la motivation pour la profession, repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle. Enfin, s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

Aucune condition d'âge n'est requise pour rejoindre cette formation.

Participation aux frais de sélection : **35 € pour l'écrit - 100 € pour l'oral**

Les titulaires du DEAVS et du DEAMP sont dispensés des épreuves de sélection dans le cadre de leur inscription à une nouvelle spécialité.

Parcours pédagogiques personnalisés

En voie directe (12 mois), en formation continue (12 ou 20 mois). Certains diplômés ainsi que le service civique peuvent dispenser de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Possibilité de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Financement de la formation

Demandeur d'emploi : Financement possible par Pôle Emploi, le CPF et le Conseil Régional, sous réserve d'appel à projet. **(Spécialité Vie à Domicile)**

Salariés en contrat de professionnalisation : co-financement possible par l'OPCO de l'employeur. **(Spécialité Vie en structure collective)**

Situation d'emploi (formation professionnelle continue) : Co-financement possible par l'OPCO de l'employeur, le CPF et d'autres partenaires éventuels.

Diverses possibilités de prises en charge financière selon situation et projet.

Prochaine sélection

Épreuve écrite : 21 juin 2021 matin

Épreuve écrite : 10 septembre 2021 matin

Épreuve orale : 28 juin 2021

Épreuve orale : 17 septembre 2021

Pour une rentrée **le 4 octobre 2021**.

Pour plus de renseignements nous contacter.

Contact et renseignement

Katia ABOU NASR
Responsable Formation

☎ : 03 89 33 57 15

✉ : k.abounasr@praxis.alsace

Carmelina IACOBOZZI
Assistante de formation

☎ : 03 89 33 57 94

✉ : c.iacobozzi@praxis.alsace

Plus d'informations

Sur le site de l'École : www.praxis.alsace

Documents à télécharger :

- Contenu détaillé des différents domaines de formation
- Fiche d'inscription dès ouverture de la session
- Règlement d'admission



École Supérieure de Praxis Sociale
4 Rue Schlumberger
68200 Mulhouse

Tél. +33(3)89 33 20 00